# CONTEXTE

Cette fiche concerne les centrales de production de chaleur appartenant à la commune (*exploitées par la commune ou par des sociétés externes mandatées, mais ayant un impact sur des bâtiments sis sur le territoire communal*). Il convient de déterminer à l’avance si les centrales de production de chaleur (y compris les réseaux de chaleur locaux) doivent rester en service ou être temporairement arrêtées en cas de coupure de réseau.

Le bon fonctionnement de la production et de la distribution de chaleur ne garantit pas encore l’approvisionnement en chaleur des consommateurs, mais il en est une condition de base. **Le prélèvement de chaleur auprès des consommateurs ne fonctionne que s’il y a une alimentation électrique de secours pour les pompes de chauffage**.

*La commune a défini quelles centrales de production de chaleur peuvent ou doivent continuer à fonctionner en cas de pénurie d'électricité. Les centrales concernées se sont préparées en conséquence.*

*Sinon -> Etablir une préparation minimale selon les recommandations ci-dessous.*


# Centrales de production de chaleur appartenant à la commune

**Concrètement ? Quelles sont les actions minimales à entreprendre ?**

S’agissant d’un point éminemment technique, **cette fiche n’a pas pour vocation de détailler les procédures opérationnelles pour garantir la continuité des activités des centrales de production de chaleur communales**. Les points suivants permettent simplement de sensibiliser les autorités communales, ainsi que les services techniques, sur ladite problématique. Pour les mesures concrètes à prendre sur le terrain, les exploitants du réseau régional ou les responsables des installations identifiées seront les bons interlocuteurs ! Les points suivants peuvent toutefois être abordés lors des préparations :

* Recenser les centrales de production de chaleur appartenant à la commune ;
* **Établir une liste des installations qui doivent rester en service**, y compris leur description technique (possibilité de fonctionnement en mode dégradé, alimentation, puissance, etc.) ;
* Déterminer si la consommation de chaleur est suffisamment élevée pour que le maintien de l’exploitation de la centrale de chauffage soit judicieux (nombre de clients alimentés) ;
* **Se concerter avec les exploitants de réseaux régionaux ou les responsables d’exploitation des installations identifiées** sur les possibilités et les conditions générales d'une exploitation en mode dégradé (sans électricité ou avec des systèmes de secours, type génératrice) ;

*=> Mettre en place une éventuelle alimentation électrique de secours pour les centrales de chauffage (assurer l’approvisionnement en carburant) ;*

* Définir les personnes responsables de l’exploitation sécurisée des installations en cas de coupure de réseau ;
* Définir les ressources communales qui devraient être allouées au bon fonctionnement des installations retenues ;
* Effectuer des contrôles réguliers de fonctionnement et de sécurité ;
* Si l’exploitation de la centrale de chauffage est assurée : **informer la population ou les consommateurs de chaleur** que les centrales de chauffage fonctionnent également en cas de coupure du réseau et que la chaleur peut être prélevée via les réseaux de chaleur, pour autant que les consommateurs de chaleur prennent leurs propres dispositions pour utiliser la chaleur. Sinon, informer la population concernée de l’absence de service à venir.

# Suite … Centrales de production de chaleur appartenant à la commune

 **Notes libres : Ma stratégie envisagée / mes points d’attention et de préparation :**

….

# INFORMATIONS GÉNÉRALES / PARTENAIRES

Y a-t-il des partenaires externes dont vous êtes dépendants pour assurer cette activité pendant une panne de réseau, respectivement une crise énergétique ? Si oui, spécifier lesquels, se renseigner si leurs services peuvent être garantis et, le cas échéant, réfléchir à une stratégie de remplacement.

 **Mes partenaires externes identifiés et mes éventuelles stratégies de remplacement :**

….

# COMMANDES & PRÉPARATIFS ÉVENTUELS (page à transmettre à qui de droit)

**Centrales de production de chaleur appartenant à la commune :**

*Planification / commande des ressources matérielles / humaines & notes diverses*

**Ressources humaines particulières à planifier / informer / former :**

* …
* …
* …
* …
* …
* …

**Achats particuliers à effectuer afin de mener à bien la stratégie identifiée :**

* …
* …
* …
* …
* …

**Champ libre / remarques diverses :**

…

 **Nom, prénom et fonction** :…………………………………………………………………………

**VALIDATION :** La préparation pour cette activité est considérée comme (à reporter dans Excel) :

* Atteinte (*prêts*)
* Partiellement atteinte
* Non atteinte (*pas prêts*)

 **Date & signature** : ………………………………………………………………………….